

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 155-24 C

Objet : RS - Déclassement du tronçon de collecteur d'eaux pluviales situé sur la parcelle AH28 à Saint-Baldoph et cession du bien à la SCI Pereira Vemisi

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoît Perrotton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 155-24 C

objet **RS - Déclassement du tronçon de collecteur d'eaux pluviales situé sur la parcelle AH28 à Saint-Baldoph et cession du bien à la SCI Pereira Vemisi**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route d'Apremont section nord, sur la commune de Saint-Baldoph, Grand Chambéry a renouvelé le réseau d'eaux usées et renforcé le réseau d'eaux pluviales, route d'Apremont et chemin de la Ficologne.

A cette occasion, le collecteur d'eaux pluviales cheminant route d'Apremont, sur plusieurs parcelles privées, a été abandonné.

Toutefois, la SCI Pereira Vemisi, propriétaire de la parcelle AH28, a besoin de la partie du collecteur située sur son terrain pour recueillir ses eaux pluviales, les chéneaux de la construction implantée sur la parcelle AH28 étant raccordés à la canalisation.

Grand Chambéry doit donc lui céder la section de collecteur traversant sa parcelle.

Il s'agit :

- d'une canalisation en PVC CR16 de diamètre 200 mm sur une longueur de 20ml environ,
- d'une canalisation en béton de diamètre 400 mm sur une longueur de 20ml environ,
- de deux boîtes de branchement d'eaux pluviales.

Cette cession à titre gratuit fait l'objet d'une convention établie entre Grand Chambéry et la SCI Pereira Vemisi.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : constate le déclassement du domaine public du tronçon de collecteur d'eaux pluviales situé sur la parcelle AH28 à Saint-Baldoph,

Article 2 : approuve la convention de transfert de propriété du bien à la SCI Pereira Vemisi,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

155-24 C

Objet de l'acte :	RS - Déclassement du tronçon de collecteur d'eaux pluviales situé sur la parcelle AH28 à Saint-Baldoph et cession du bien à la SCI Pereira Vemisi
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	Convention de transfert de propriété

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32059H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32059H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024